fera placer des feuilles spéciales pour les exercices. Les hommes de la classe de 1873 qui ne sont pas encore en possession de leurs livrets devront les retirer à la gendarmerie.

Les engagés volontaires de toutes les classes, qui ont contracté leur engagement dans le courant du deuxième semestre de chaque année, tous les engagés conditionnels à l'exception de ceux du premier appel devront déposer leurs livrets immédiatement.

—

Une messe solennelle sera chantée jeudi prochain, à dix heures et demie, en l'église Notre-Dame, à l'occasion des prémices de M. l'abbé Pierre Mulliez.

Pendant la cérémonie, la *Société Chorale* fera entendre les meilleures compositions de son répertoire.

—

La Société Chorale de Notre-Dame chantera mercredi prochain, jour de Noël, à 9 h 1/2, la messe solennelle de Ch. Gounod, à grand orchestre.

Tous les amateurs de bonne musique se feront un plaisir de venir entendre cette belle page du grand compositeur.

—

On annonce que M. Tomes Caïcedo, ministre plénipotentiaire de la République de San-Savaldor, vient de faire don au Musée de Lille, d'un lot de bois, de minerais, de produits agricoles, de tissus, de céramique, etc. Ces divers produits, qui ont figuré à l'Exposition universelle, seront placés dans le Musée industriel.

—

Un de nos concitoyens, M. Franchomme-Delescluse, est mort subitement, ce matin, en rentrant chez lui, rue du Vieil-Abreuvoir. M. Franchomme a succombé à la rupture d'un anévrisme. Il était âgé de 46 ans.

—

Me H. Boitel, aîné, avocat de M. J. Ble Catelle, dans l'affaire du Trésor de la Junte de Carthagène, nous prie de déclarer qu'il n'est pas l'auteur du compte-rendu que nous avons publié.

Nous nous empressons de lui donner cette satisfaction légitime ; personne d'ailleurs ne s'y sera trompé.

Ce compte-rendu émanait de la rédaction du journal.

De son côté, M. Catelle nous écrit pour nous reprocher d'avoir passé sous silence certaines pièces importantes du procès. Nous ignorons de quelles pièces veut parler M. Catelle. Nous avons fait notre compte-rendu d'après des notes et documents pris à l'audience et nous croyons avoir donné à cette affaire sa véritable physionomie.

—

Il y a en France une loi qui interdit les jeux de hasard. Un marchand de charbon du Cul-de-Four, Delphin Carlier, n'ignore pas cette disposition de la loi, mais il s'est néanmoins installé hier, sur la place de la Liberté. Les chalands commençaient à affluer, attirés par un magnifique revolver à six coups et une montre en argent que Carlier avait mis comme enjeu, quand apparut soudain un malencontreux agent de police qui fit main-basse sur les objets exposés sur l'étal et conduisit le contrevenant chez le commissaire du quartier. Delphin Carlier aura à s'expliquer devant le tribunal de simple police.

—

Rentrant chez elle, samedi dernier, une personne de la rue de Lannoy, Mme D..., a failli tomber à la renverse en voyant, ou plutôt en ne voyant plus, tels qu'elle les avait laissés, à son départ, tous les objets composant son mobilier. Un de ces dévalisateurs qui, en ces derniers temps, n'ont que trop fait parler d'eux, avait pénétré dans sa maison et avait enlevé robes, jupons, tabliers, mouchoirs, foulards, ustensiles de ménage, etc., etc. L'auteur présumé de ce hardi coup de mains est connu. Il a franchi la frontière et s'est confortablement installé, à Mouscron, dans les meubles de Mme D...

—

La rigueur de la saison paraît peu faite pour rafraîchir les ivrognes. Quatre de ces intéressants personnages, ont été ramassés ivres-morts, hier et avant-hier. Malgré le froid, ces messieurs ronflaient sur les trottoirs.

—

Les expulsés suivants ont été remis hier matin aux autorités belges.

Samuël Aliens, Jules Bayard, René Bovendaerde, Charles Brihet, Hortense Courtois, Jean Lenerd, Félicien Wirthelet.

—

Un procès-verbal a été dressé, hier, à la charge d'un maréchal-ferrant de Mouveaux que le garde-champêtre a trouvé chassant sans permis.

—

On a arrêté, ce matin, rue Neuve de Roubaix, un individu dont les allures insolentes, et la manière d'agir causait de l'inquiétude à tout le monde.

Il sonnait aux portes de grand matin, avant le jour, et quand on venait ouvrir il demandait d'un air impérieux l'aumône.

Signalé à la police, il a été pris sur le fait ce matin. Cet individu s'appelle Dervaux et est âgé de 50 ans.

—

Depuis une dizaine de jours, dit le *Propagateur*, un individu se présente chez les dames qui font partie des institutions charitables de notre ville, notamment de celle des Crèches, avec une liste de souscriptions sur laquelle figurent les noms des personnes les plus honorables avec le chiffre de leurs souscriptions.

Il s'agit tantôt de créer un établissement modèle pour les crèches, tantôt d'une autre bonne œuvre. Il marque fort bien, comme on dit, s'exprime avec facilité, il est beau garçon, sa mise est élégante, de sorte qu'il écarte les soupçons.

Cependant, il a été mis à la porte dans différentes maisons où, sans doute par erreur, il s'était présenté plusieurs fois. C'était le cas de le retenir, au contraire, et de prévenir le premier sergent de ville venu au lieu d'user de ce fâcheux dicton : « Va te faire prendre ailleurs ! » Il n'aurait pas fait tant de victimes.

Cet audacieux escroc est parvenu, en moins de huit jours, à extorquer plusieurs milliers de francs. Jeudi, il a poussé l'impudence jusqu'à quêter encore, alors que de nombreuses plaintes avaient été déposées à la police dans le courant de la semaine.

Cette opération terminée à sa grande satisfaction, il s'est dirigé, croit-on, sur Paris, où il va jouir en paix du produit de ses escroqueries.

—

Nous empruntons à la *Gironde* les renseignements suivants sur l'affaire Delebecque, le directeur de la Monnaie de Bordeaux :

En dehors de l'abus de confiance, il existerait un faux. Il a été dit que M. Delebecque a détourné de leur destination, au détriment de la maison de Rothschild, des lingots d'argent fin représentant une valeur de 1 million 360,000 francs environ.

Ces lingots avaient été déposés à la Monnaie de Bordeaux, avec charge, par le directeur, de les convertir en monnaie pour le compte des déposants.

La loi, on le sait, laisse aux fabricants une marge de deux ans pour le monnayage des lingots.

Les lingots de M. de Rothschild sommeillaient, depuis bien des mois, dans les caisses de M. Delebecque, lorsqu'un jour celui-ci manifesta au contrôleur de l'Etat chargé de la surveillance des opérations son intention de les monnayer.

Les lingots furent extraits de leurs coffres et livrés au directeur.

A quelque temps de là, M. Delbecque prévint le contrôleur qu'il avait réfléchi, et qu'il s'était décidé à remettre la fabrication à une autre époque.

Il fallait restituer les lingots.

M. Delebecque représenta des lingots ayant toutes les apparences de lingots d'argent, mais qui étaient dépourvus — la plupart sinon tous, — du poinçon de l'Etat.

Sur l'observation du contrôleur, M. Delebecque expliqua qu'il avait déjà commencé la fonte des lingots lorsque l'idée lui était venue d'ajourner l'opération. Cela parut plausible, et les lingots furent replacés dans leurs coffres.

Or, c'étaient des lingots de cuivre, ou tout au moins des lingots contenant du cuivre et qui avaient été fraîchement fondus dans des creusets servant habituellement à la fonte de l'argent, et qui présentaient tous les caractères extérieurs d'argent.

Cette restitution des lingots n'avait pu se faire qu'avec les précautions administratives ordinaires ; un procès-verbal avait dû être rédigé et signé tant par le directeur que par le contrôleur.

De plus, M. Delebecque, aurait, dit-on, présenté de faux états de situation.

Nous croyons savoir que l'instruction s'occupe présentement d'appliquer aux faits qui lui ont été déférés la qualification pénale qui leur convient : il s'agit d'établir si l'on se trouve en présence d'un délit ou en présence d'un crime.

phémérides Roubaisiennes

24 Décembre 1820. — L'établissement à Roubaix des frères de la Doctrine Chrétienne est projeté par délibération du conseil municipal ; mais près de dix années devaient s'écouler entre le projet et l'exécution.

Tre LEURIDAN.

— Par décret en date du 21 décembre sont nommés :

Suppléant du juge de paix du canton de Gravelines, M. Victor Salomé, licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Demarle, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton d'Avesnes-le-Comte, M. Florent Dubois, en remplacement de M. Thuilliez, démissionnaire.

— Un accident grave s'est produit jeudi à Lallaing, près de Douai. Les époux Mocq se trouvaient couchés dans une chambre où reposaient leur nièce, fille de Bayeux de Lewade, et un jeune enfant. Par suite de l'encombrement de la cheminée par la neige, les émanations du foyer fort chauffé ont failli les asphyxier. On les a trouvés le matin sans connaissance. Les époux Mocq sont encore sérieusement malades. La petite Bayeux a succombé. L'autre enfant n'a éprouvé aucun mal.

— M. Maillet, sénateur, poursuit en diffamation les journaux l'*Observateur d'Avesnes* et la *Feuille d'Annonces de Maubeuge* ; à raison de l'article publié par le premier de ces journaux dans son numéro du 8 décembre et reproduit par le second dans son numéro du 15.

L'affaire viendra devant le tribunal d'Avesnes à l'audience du 27 courant.

— Nous avons signalé le drame qui avait suivi l'arrestation d'un prévenu à Mailly (Somme).

Voici, à ce sujet, quelques détails que nous détachons du rapport fait sur cette affaire par le brigadier de gendarmerie Bacquet, chargé d'opérer l'arrestation d'Alcès-Alphonse Théophane, âgé de trente-deux ans, ancien messager à Warloy-Baillon.

Celui-ci, pour échapper aux conséquences d'un mandat d'arrêt décerné contre lui, était venu se cacher à Mailly chez son oncle Wable.

Le brigadier Bacquet et le gendarme Duboc, assistés du garde-champêtre de Mailly, cernèrent à huit heures du soir la maison de M. Wable.

Le brigadier entra seul dans la maison. Il reconnut Alcès, l'arrêta au nom de la loi et, lui posant la main droite sur l'épaule, lui intima l'ordre de le suivre.

Pour en imposer au prévenu, le brigadier tenait son revolver de la main gauche le canon en l'air.

Dans la cour, Aloës essaya de désarmer le brigadier et d'attirer à lui la main gauche qui tenait l'arme.

— Au secours, Duboc ! s'écria le brigadier craignant de voir s'échapper le prévenu.

Une détonation se fit alors entendre; à ce moment le brigadier assure qu'il ne tenait plus son revolver que par le bout de la crosse.

Il lâche aussitôt le prévenu qu'il tenait de la main droite pour saisir son revolver.

Alcès avait eu le temps de se sauver dans une grange dépendant de l'établissement et où régnait l'obscurité la plus profonde.

Le brigadier le poursuit et finit par l'atteindre; mais M. Wable survient à son tour et essaie de désarmer le gendarme qui tenait son revolver de la main droite.

Le prévenu parvient encore une fois à s'échapper; il ôte la cheville d'une porte de la grange qui donnait sur la ruelle Saint-Jean.

Mais il n'a pas fait trois pas dans la rue qu'il tombe comme foudroyé, sans avoir, jusqu'à ce moment, poussé une plainte ou fait entendre un gémissement.

Alors seulement on s'aperçut qu'il avait reçu une balle dans le bas-ventre ; le projectile avait suivi une direction oblique et était dirigé de haut en bas.

M. Carette, médecin à Mailly, appelé immédiatement, ne put que constater le décès.

Telles sont, d'après le brigadier de gendarmerie Bacquet, les principales péripéties de cet événement qui a produit dans tout l'arrondissement de Doullens une émotion profonde.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 21 décembre. — Jules Dourain, rue de la Conférence. — Marie Coutier, au Pile, rue n° 7. — Hélène Vaillant, rue de la Paix, cour Damman, 1. — Oscar Mondet, rue St-Jean, 89. — Eugène Darras rue de Blanchemaille, 4. — Léon Coghe, rue des Vélocipèdes.

Déclarations de décès du 21 décembre. — Marguerite Bernard, 56 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Irma Devos, 7 mois, rue de Tourcoing, 81.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 21 décembre. — Gérard Tack, rue des Carliers. — Adolphe Valcke, Bourgogne. — Joseph Delahaye, rue de la Cloche. — Désiré Descarpentier, Brun Pain. — Marie Monnier, rue de Lille. — Jules Consinne, Chêne Houpline. — Henri Dhalluin, Pont Rompu. — Marguerite Nicaise, Blanche Porte.

Du 22. — Arthur Dupréelle, Croix Rouge. — Arthur Vandebrouck, Fin de la Guerre. — Emile Glorieux, Marlière. — Henri Selosse, Phalempins.

Déclarations de décès du 21 décembre. — Cécile Honoré, 3 mois, rue de Menin. — Emil Spinnewyn, 7 mois, rue de la Latte. — Célestin Planckaert, 57 ans, 8 mois, Pont de Neuville. — Rufine Honoré 68 ans, 11 mois, épouse de Fleurisse Castel, Hôpital Civil. — Adèle Delforse, 53 ans, 6 mois, épouse de Désiré Masselys, rue du Chêne Houpline.

Du 22. — Henriette Mahy, 58 ans, 7 mois, rue des Poutrains. — Clémence Vandemmeulebrouck, 2 mois, Chêne Houpline.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille FRANCHOMME-DELESCLUSE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Félix-Joseph FRANCHOMME, décédé subitement à Roubaix, le 23 décembre 1878, à l'âge de 45 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le mardi 24 décembre 1878, à 9 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le jeudi 26 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — Les **vigiles** seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4 — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 23, à Roubaix.

Belgique

L'amoncellement des neiges cause sur divers points de la Belgique les plus grandes perturbations dans le service des trains.

A de certains endroits, la neige s'élève à une hauteur de plus de deux mètres. Deux locomotive remorquant un train allant de Vivegnies à Tongres, conduisaient un assez grand nombre de voyageurs qui attirait la foire. Il n'avait pas fait quatre kilom., qu'il se trouvait, en détresse.

« Pour forcer le passage on lança en avant les deux locomotives, mais elles allèrent butter contre de tels amoncellements de neiges qu'elles déraillèrent.

Il n'y avait plus qu'à revenir sus ses pas, et une locomotive de secours, expédiée de Vivegnis, alla reprendre le train qu'il ramena à Liége.

L'aventure du train de Binche à Mons nous semble mériter une mention. Il n'a pu dépasser la station d'Estinne-Haulchin, et les voyageurs qu'il transportait, au nombre de 90, ont dû passer la nuit à Estinne, demandant l'hospitalité à qui voulait la leur donner. Le lendemain ils on regagné Binche à pied

Des détachements de troupes sont occupés sur la plupart des lignes, à déblayer les voies pour rétablir la circulation interrompue.

C'est surtout entre Liége et Bruxelles que l'abondance des neiges est énorme. Aucun train de Bruxelles n'arrive en ligne directe.

Le train de Cologne pour Bruxelles est resté vendredi en souffrance à Aus depuis trois heures du matin jusque 11 h. et demie. Par suite de la bourrasque et des neiges, les fils du télégraphe ont été rompus entre Bruxelles et Liége.

Enfin, les voies ferrées sont encombrées partout par la neige.

Les trains ont une peine extrême à circuler. L'express qui quitte Liége (Guillemins) à 2 h. 28 de nuit est resté en panne à Ans, jusque 10 heures du matin.

Qu'on juge du désappointement des voyageurs, obligés de passer la nuit dans le train par le temps qu'il fait !

Partout des brigades d'ouvriers sont occupés à déblayer les voies. Malheureusement, la neige a continué de tomber avec une intensité telle qu'elle rendait le travail presque inutile.

Deux cents soldats ont été employés la nuit à cette besogne, du côté de la Station des Guillemins.

On ne signale pas d'accident sur la ligne de Verviers-Bruxelles. Un train de marchandises aurait déraillé dans les environs de Faillis, heureusement sans qu'il en soit résulté d'autres inconvénients que quelques dégâts matériels et la chute de plusieurs voitures précipitées en bas du remblais.

Les locomotives circulent où elles peuvent pour rendre la voie praticable. Quoiqu'elles ne traînent rien à leur suite elles ont beaucoup de peine à avancer.

Lettres mortuaires et d'obit. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

Avertissements météorologiques

Paris, 23 décembre 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Biarritz, Boulogne, 758; Cette, Bordeaux, 763. Ue baromètre tend à monter au midi. Le vent entre l'Ouest et le Nord, tend à persister, avec un temps qui reste au froid.

Faits Divers

— Il résulte d'un relevé, que vient de dresser la préfecture de police, que, l'année dernière, 479 cadavres d'adultes ont été transportés à la Morgue. Les résultats du premier semestre de l'année courante, sont plus tristes encore. Pendant cette période, la Morgue a reçu 328 cadavres, la plupart suicidés, dont 245 hommes et 80 femmes. Sur ce nombre, 79 % ont été reconnus par leurs familles. Ajoutons, en terminant, que la moyenne générale de la période décennale de 1868 à 1877, indique par an, 686 individus, dont 532 adultes, sur lesquels 422 sont reconnus.

— D'après plusieurs journaux parisiens, M. Georges Périn vient d'être informé par le ministre de la marine et des colonies, qu'à la suite des renseignements fournis par le gouverneur de la Nouvelle Calédonie, les dispositions suivantes ont été prises en vue d'isoler autant que possible des autres transportés, les condamnés aux travaux forcés pour faits insurrectionnels, et dont l'effectif s'élevait à 242 à la fin du mois d'août. A l'île Nou, ces condamnés sont logés et reçoivent leurs vivres à part. Les mêmes mesures sont prises à Bourail, à Tiamala et à la baie du Prony. Quant à ceux qui sont occupés aux travaux sur les chantiers de la transportation, la difficulté de les grouper est sans doute plus grande à cause de la diversité des professions, mais les prescriptions seront appliquées dans la mesure du possible.

— Quatre membres du *Stock Exchange* ont été expulsés et deux ont été suspendus pour avoir opéré d'une manière peu équitable sur des actions de banque.

— Le *Lealsad*, journal des îles Canaries, raconte qu'on aurait assassiné un M. Morris, anglais d'origine, caissier de la maison de commerce Miller, et neveu du chef de cette maison. Le cadavre aurait été découvert dans un caveau servant de sépulture au marquis de San Andres, qui n'avait pas été ouvert depuis 25 ans. 700 piastres auraient été volées, 4 individus auraient été arrêtés. Le consul anglais se porte partie civile. Le tribunal est saisi de l'affaire.

— Le dégel occasionne de grands dégâts en Espagne. On mande de Madrid, le 21, que le train venant de France a été retenu entre les stations d'Estapa et de Candolija, par suite de la crue de la rivière Arlanzon. La voie est inondée. La rivière Vera est également sortie de son lit. Le préfet de Burgos, s'est rendu sur le lieu du sinistre. Le Duero a débordé, la Pisuerga menace aussi de rompre ses digues. Des précautions sont prises dans la province de Zamora où l'on craint des inondations. Les eaux commencent à envahir la ville de Burgos. A Séville, le Guadalquivir a monté de neuf pieds.

La *Gazette de Cologne* nous apprend que le 15 décembre, vers 11 h. 1/4 du matin, on a observé près de Luxembourg sept secousses se suivant à quelques minutes d'intervalle.

Les oscillations semblaient se diriger du nord au sud-est; les rides produites sur la neige fraîchement tombée indiquaient très-nettement la nature du phénomène. Le même journal ajoute que le tremblement de terre déjà signalé le 10, a été ressenti également à Clèves, et que le 9, vers 10 h. du soir, une autre secousse avait été ressentie à Saint-Ingbert, dans le Palatinat. Dans le dernier cas, la direction des oscillations paraissait être celle du nord-ouest au sud-est.

REVUE DES MODES

On peut dire maintenant que Paris a repris sa physionomie normale et qu'il est redevenu lui-même. On n'a plus à rechercher « où sont les Parisiennes, » ainsi que le demandaient la plupart des étrangers pendant l'Exposition. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, chacun est rentré dans ses pénates, et les Parisiennes ne font plus défaut; on en peut rencontrer un grand nombre de par les rues, et il n'est point de grands magasins où elles n'affluent. Cela s'explique, du reste: nous sommes au cœur de décembre, à la veille des fêtes de Noël et du premier de l'an, autrement dit des étrennes. Le voilà, le mot magique qui fait bondir d'aise les enfants et les jeunes filles !

Ah ! on ne les a pas oubliés, ces chers petits, et cette année moins que les autres peut-être. L'Exposition y est bien pour quelque chose; dans tous les cas, les marchands ont décuplé leurs rayons et leurs vitrines, afin d'étaler, d'accumuler le plus possible de surprises et de séductions. Ces étalages sont plus tentants les uns que les autres : aussi comment leur résister ! A la vérité, personne n'y songe : les devoirs de société ne sont-ils pas là qui vous imposent leur loi ?

La mode est aux chinoiseries, aux bibelots de Saxe, de Bohême, de Baccarat, et il est toujours de fort bon ton de choisir un cadeau de ce genre pour une dame ou une jeune fille. D'un autre côté, l'article de Paris, qui étend ses domaines à l'infini, offre un précieux concours aux donneurs d'étrennes; on y trouve de tout, depuis les belles applques de cuivre — vieux style — jusqu'au moindre objet de fantaisie. Les joujoux et la confiserie conservent toujours leur caractère classique ; c'est la véritable part des bébés; et c'est de ce côté que se multiplient les surprises !

Quant à la bijouterie, elle demeure le lot du petit nombre, et les bourses modestes n'y trouvent guère leur compte. A peine peuvent-elles prétendre aux bijoux, tels que bagues, bracelets porte-bonheur, lézards porte bouquets, papillons-épingles, et encore ne faut-il pas qu'ils soient enrichis de pierreries !

Nous avons admiré chez l'un de nos bijoutiers célèbres une superbe parure d'or rouge, comprenant le collier, les boucles d'oreilles le bracelet, la montre et ses pandelopes. Le tout était composé de plaques ciselées et à jours, mélangées de boules taillées, rappelant le genre grec. Voilà de la haute fantaisie, mais bien élégante et seyant à ravir.

Vive le costume court ! Comme on est heureuse de l'avoir pour trottiner sur le macadam par ces temps de courses forcées ! Nous en avons noté, au passage, quelques modèles vraiment réussis ; nous les recommandons à nos lectrices.

Un de ces costumes est en drap bleu gendarme ; la jupe, plissée dans le bas, est couverte, dans le haut, de draperies dont chaque pli se trouve fixé devant un bouton: le dernier pli est assez gros, de même étoffe que le costume et couvert de broderies rouge nacarat et or. La jupe bouffante derrière, est resserrée à deux reprises par des pattes brodées de même et représentant un papillon aux ailes déployées.

Le corsage-veston, genre tailleur, est à basque rapportée, avec gilet de peluche ; son col à chale et le parement des manches dessinent des papillons semblables aux ailes étendues ou allougées, suivant la place qu'ils peuvent occuper.

Un autre genre de costume court est en armure de laine noire. Le bas du jupon est garni d'un plissé à la vieille, coupé par d'étroites bandes de pékin-velours taillé en biais. Une écharpe « laveuse », bordée de même et gracieusement drapée, va se perdre sur les côtés derrière. Ici tombe une tunique à traîne encadrée de bandes de pékin, laquelle est drapée vers le milieu, et dont le bord inférieur va se boutonner sur le côté. Cette disposition permet d'avoir à la fois une jupe courte et une jupe à traîne. Le corsage-jacquette est tout entier bordé de pékin, y compris le col, les parements des manches et les pattes des coutures du dos. Le gilet Louis XV est en pékin, avec garniture de boutons de jais et acier ; enfin, un double camail, bordé comme le costume, en constitue le complément.

On y revient beaucoup, à ce camail, qui a l'avantage de convenir à toutes les jeunes femmes et de remplacer un lourd vêtement par les temps doux.

CHOSES ET AUTRES

***

C'était en Afrique, et Bugeaud haranguait les troupes après une revue.

Le hasard l'avait placé précisément vis-à-vis d'un vieux Zouave chancelant d'ivresse, branlant la tête et ne restant debout que grâce à son fusil et au son régulier des paroles du général.

C'était sur lui l'effet d'un bruit d'omnibus.

Soudain l'omnibus s'arrêta ; le général reprenait haleine.

Le vieux zouave n'entendant plus rien, soulève son œil émérillonné, et, ballotant comme une poire molle, laisse tomber ces paroles extraordinaire :

« — Continue, vieillard, tu m'intéresses. »

Un instant le général demeure la bouche béante dans un état de stupéfaction profonde... Puis, prenant son parti, il part d'un éclat de rire formidable et s'en va se placer quelques pas plus loin.

Fit-il pas mieux que de sévir ?

***

Un candidat au Sénat en tournée électorale ouvre sa tabatière et présente une prise de tabac à un paysan, grand meneur d'élections.

Le paysan répond avec tranquillité :

« Non, pas une prise, — un bureau. »

***

Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille, causant avec un jeune homme, ouvrit sa tabatière et l'offrit à son interlocuteur.

« Merci Monseigneur, dit le jeune homme ; je n'ai pas ce défaut-là.

— Si c'était un défaut vous l'auriez, » riposta l'évêque.

***

Deux paysans sont en arrêt devant la vitrine d'un chapelier.

Ils contemplent avec extase une invention brevetée:

Un chapeau au fond duquel est placée une petite glace.

Premier paysan. — « Pourquoi donc on a mis ce miroir au fond de ce chapeau ?

Deuxième paysans. — « C'est pour que celui qui achète le chapeau voie comment il lui va, parbleu ! »

***

Un voyageur attardé dans une douteuse auberge, se voit forcé d'y coucher, et quand il veut se lever le matin, il voit, non sans quelque mauvaise humeur, que ses bottines sont aussi sales que la veille.

Il sonne la servante qui apparaît :

« Eh bien, ma fille, vous n'avez donc pas vu que j'avais mis mes bottines à la porte de la chambre ?

— Si, monsieur.

— Pourquoi alors ne les avez-vous pas nettoyées ?

— Nettoyées ?

— Sans doute ; décrottées, brossées, cirées... Vous n'avez donc pas compris que si je les mettais dans le corridor, c'était pour les trouver propres quand je me lèverais ?

— Ma foi, non, monsieur, mais je me suis dit : « tiens c'est drôle, v'là un monsieur qui ne garde pas ses souliers dans la chambre... »

— Et vous avez pensé ?

— Dame ! j'ai pensé que l'odeur vous incommodait ! »

La scène se passe à Paris le 30 décembre

Monsieur et Madame LANDRY, bons bourgeois; — quinze mille livres de rente.

MADAME LANDRY. — Dis donc, Adolphe, qu'est-ce que tu donneras à ma mère pour les étrennes ?

M. LANDRY, *après une longue hésitation.* — Rien.

MADAME LANDRY, *après un silence.* — Tu es forcé de donner quelque chose, c'est ta belle-mère.

M. LANDRY. — On ne donne jamais à sa belle-mère, ce n'est pas l'usage.

MADAME LANDRY. — Cela nous mettra dans une fausse situation : maman sait déjà que tu ne peux pas la souffrir...

LANDRY. — Je l'embrasserai...,

MADAME LANDRY. — Qu'est-ce que cela te fait de donner un cornet de cinquante sous ?... Des pralines, elle les adore.

LANDRY. — Laisse-moi donc tranquille, elle n'a plus de dents...

MADAME LANDRY. — Eh bien ! donne-lui quelque chose d'utile : une chaufferette; — j'en ai vu à trente-cinq sous.

LANDRY. — Allons, je veux bien. Quelle scie que ce jour de l'an !

MADAME LANDRY. — As-tu fait ta liste ?

LANDRY. — Oui, c'est amusant ! il y en a pour six cents francs; et tout cela pour des gens que je déteste.

MADAME LANDRY. — Mais d'abord, toi, tu détestes tout le monde.

LANDRY. — Eh bien oui, là, parce que le monde est plein d'envieux. Vois les Marcouf, (*avec ironie*) nos amis intimes... eh bien, sais-tu ce que Marcouf a dit de moi au cercle ? que j'avais fait ma fortune en vendant des peaux de lapins.

MADAME LANDRY. — Eh bien ! c'est la vérité, puisque nous étions dans les peaux.

LANDRY. — C'est égal, il sait bien que cela m'est désagréable, et que je voudrais passer pour un ancien militaire... Sais-tu ce que cela a produit ? c'est que l'autre soir, au cercle, le petit Bonivet, qui est insolent comme un fiacre un jour de pluie, s'est mis à crier en me voyant entrer : « Archand de peaux de lapins ! Avez-vous des peaux de lapins à vendre !... »

MADAME LANDRY. — Qu'est-ce que cela te fait? méprise cela...

LANDRY. — Cela me fait que je ne peux plus passer pour un ancien militaire, et que quand je veux raconter ma campagne, on me demande si je n'ai pas servi dans Royal-Gibelotte.

MADAME LANDRY. Tout cela n'empêche pas que Mme Marcouf est ma meilleure amie.

LANDRY. — Ah ! oui, je te conseille d'en parler, elle t'arrange joliment, en arrière.

MADAME LANDRY. — Et moi, qu'est-ce que tu me donneras ?

LANDRY *résigné.* — Qu'est-ce que tu désires ?

MADAME LANDRY. — Je voudrais une robe noire comme celle d'Adèle.. Quand je vais en soirée, j'ai l'air d'une mendiante.

LANDRY. — Eh bien ! achète-là, je te la paie.

MADAME LANDRY, *embrassant son mari.* — Tu est donc bien gentil... Dis donc, tu penseras à ma tante Micheline ?

LANDRY. — Parbleu ! je n'irai pas l'oublier ; vingt mille livre de rente, veuve et pas d'enfants... elle est en tête de ma liste... Qu'est-ce qui pourrait bien lui faire plaisir ?

MADAME LANDRY. — Donne-lui un oiseau de paradis.

LANDRY. — Non, j'aime mieux lui donner un bijou, ça te reviendra.

MADAME LANDRY. — Tu as raison... Voyons ta liste ! Tiens ! tu donnes à Mme Matifet ?

LANDRY. — Oui, à cause de son frère qui est très-lancé dans le grand monde, et qui peut nous être utile... L'embarras, c'est qu'on ne sait que donner.

MADAME LANDRY. — Tu devrais consulter ton journal, il est plein d'annonces pour les étrennes.

LANDRY. — C'est une idée, passe-le moi..... (*Lisant*): « *Pastille Pajot — pour la voix — indispensables aux prédicateurs.* » — Ce n'est pas cela.... — Tiens ! dis donc : « *Coffres-forts contre le vol et le feu.* » — Elle qui a si peur d'être volée... si je lui donnais un coffre-fort...

MADAME LANDRY. — Ce n'est pas assez portatif...

LANDRY. — Et puis ça doit coûter bon.... (*Lisant*) : — « *Un docteur en médecine désire devenir pensionnaire d'une famille aux soins de laquelle il pourrait se livrer exclusivement.* »

MADAME LANDRY. — Qu'est-ce que cela veut dire ?

LANDRY. — Cela veut dire que tu prends ce médecin comme on prend un domestique. Tu le loges, tu le nourris et le blanchis, et lui, en retour, te soigne, que tu sois malade ou non.

MADAME LANDRY. — J'aimerais pas ça.

LANDRY. — Moi non plus... Ce n'est pas un cadeau à faire... (*Lisant*) : « *Méthode Joseph : l'art de monter à cheval sans sortir de son cabinet....* » (Ce n'est pas bête ça, — on se fatigue bien moins et on n'a pas un cheval à l'écurie qui vous mange le yeux de la tête. « *Prix 1 franc.* » J'achèterai cela pour moi... — « *Belles étrennes, — Boites à musique.* » Oh ! ça c'est sciant : j'en ai eu une dans le temps qui jouait l'air de *Robin des bois.* — Oh Dieu !... — « *Chemises Longueville.* » Eh bien ! Tiens, voilà ce qu'il y a de bête dans les étrennes. Je vais lui donner une chaîne de montre à ton neveu. Or, il n'a pas de montre, et pas de chemises ; je ferais mieux de lui donner une douzaine de chemises, mais ce n'est pas l'usage : ça l'humilierait...

« *Crachoirs hygiéniques, les seuls approuvés par « l'Académie de médecine.* » Dis donc, ta tante Micheline qui a un asthme.... si je lui donnais un crachoir hygiénique ?